

The page features a decorative graphic consisting of three concentric blue circles of varying sizes, each with a darker blue center and a lighter blue outer ring. These circles are positioned in the upper right and lower right areas of the page. Thin blue lines intersect diagonally across the page, creating a geometric pattern.

POLITIQUE CADRE EN MATIÈRE DE CULTURE, LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

**Direction de la culture, du loisir
et de la vie communautaire**

VILLE DE LONGUEUIL

3 juillet 2014

POURQUOI UNE POLITIQUE CADRE ?

L'élaboration d'une politique cadre vient d'abord orienter, guider et baliser l'action et les interventions de la Direction de la culture, du loisir et de la vie communautaire (DCLVC). L'objectif est de se doter d'un cadre de référence commun suite à la mise en place en 2012 d'une structure administrative unifiée qui regroupe dorénavant l'ensemble du personnel et des ressources affectées à la mission culture, loisir et vie communautaire à la Ville de Longueuil.

Cette politique cadre vise également à favoriser une meilleure cohérence entre les plans et politiques de la DCLVC. Une telle cohérence est souhaitable dans un contexte où plusieurs plans et politiques ont vu le jour dans notre direction depuis les dernières années. Elle vise également à améliorer l'arrimage avec les différentes démarches de planification menées par les autres directions ou services municipaux dans des domaines qui ont un impact majeur sur le développement des personnes et des communautés.

CHAMPS DE COMPÉTENCE DE LA VILLE :

Depuis la réforme municipale du début des années 2000, les pouvoirs, compétences et obligations des municipalités ont été revus à la hausse. Dans la foulée de la loi 170 et ses dérivés, le développement communautaire, économique et social, la culture, les loisirs et les parcs ainsi que le logement social, fortement lié au développement social des collectivités, occupent dorénavant une place clairement identifiée parmi les responsabilités des dix nouvelles grandes villes parmi lesquelles se trouve Longueuil.

La présente politique cadre vient s'inscrire à l'intérieur des champs de compétence décrits aux articles 58 et 60 de la charte de la Ville de Longueuil dont plusieurs éléments découlent de la loi 170 et ses dérivés. Dans un premier temps, l'article 58 précise les compétences particulières de la Ville, soit :

- L'aménagement et l'urbanisme;
- **Le développement communautaire, économique, culturel et social;**
- **La culture, les loisirs et les parcs;**
- Le logement social;
- Le réseau artériel;
- La cour municipale.

(N.B. : les compétences **en gras** sont du ressort de la DCLVC.)

Dans un deuxième temps, l'article 60 indique que *la ville doit élaborer un plan relatif au développement de son territoire (...) notamment les objectifs poursuivis (...) en matière de développement communautaire, économique, culturel et social et les règles relatives au soutien financier qu'un conseil d'arrondissement peut accorder à un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel et social.*

ÉNONCÉ ORGANISATIONNEL DE LA DCLVC : MISSION, VISION, VALEURS, ORIENTATIONS

Dans le cadre d'un processus de planification, la DCLVC s'est dotée d'un énoncé organisationnel qui vient préciser sa raison d'être (mission) et le sens de son intervention (vision), guider le type de rapports que son personnel doit établir entre les citoyens et les organisations (valeurs) et enfin, orienter ses actions (orientations).

MISSION :

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en favorisant l'accès et la participation à la culture, au loisir et à la vie communautaire tout en suscitant l'engagement et la mise en valeur du milieu.

VISION :

La DCLCV est reconnue pour son expertise, son leadership, son efficience et son innovation. La pertinence des actions de l'équipe de la DCLCV permet à la Ville de Longueuil d'être à l'avant-garde, de se démarquer et de rayonner.

VALEURS :

- **Équité** : justice, impartialité, etc.;
- **Respect** : agir avec égards et considération, etc.;
- **Professionnalisme** : compétence, rigueur, savoir être, etc. ;
- **Adaptabilité** : flexibilité, souplesse, pro-activité, ouverture d'esprit, etc.;
- **Créativité** : capacité d'imagination, d'invention, de création, etc.

ORIENTATIONS :

1. Favoriser l'accès aux ressources, aux services et aux activités sur le territoire;
2. Stimuler et soutenir la collectivité, en développant et en encourageant la participation citoyenne et la concertation;
3. Développer et harmoniser les programmes et les services, les politiques et les pratiques de l'ensemble de la DCLVC;
4. Promouvoir et mettre en valeur les programmes, les ressources et les partenaires du milieu.

MISE EN ŒUVRE :

Pour mettre en œuvre son énoncé organisationnel, la DCLVC compte agir sur la qualité de vie des citoyens et le développement de la collectivité. Pour ce faire, elle entend mettre de l'avant des interventions rassembleuses, complémentaires et concertées, tout en jouant un rôle de leader, de partenaire ou de facilitateur. Afin de rencontrer ses objectifs, la DCLVC s'est dotée d'une structure respectant ses différents champs de compétence :

- Les arts et la culture;
- Les bibliothèques;
- Le loisir, les activités récréatives et la vie communautaire;
- Le sport, l'activité physique et les saines habitudes de vie;
- Le plein air;
- La gestion des parcs et des installations.

LES VALEURS DE LA POLITIQUE CADRE :

La DCLVC a choisi de faire reposer son intervention sur des valeurs et des principes découlant de son énoncé organisationnel qui visent le développement des personnes et des communautés. Ces valeurs et ces principes constituent des éléments incontournables des différents plans et politiques existants et à venir de la DCLVC.

- **ÉGALITÉ**

L'égalité dans les rapports sociaux entre les personnes est recherchée en rapport à leurs droits et obligations, sans égard à la race, à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'état civil, à l'âge, à un handicap mental ou physique, à la citoyenneté, à la situation de famille, au statut socioéconomique ou à l'état de personne réhabilitée.

- **ÉQUITÉ**

L'équité est recherchée dans la perspective de répondre avec impartialité et d'une manière satisfaisante aux attentes et aux besoins de la population. L'équité réfère à un juste partage des ressources, des services et biens publics.

Ces valeurs réfèrent à une réponse juste et équitable aux différents besoins des personnes et des groupes et ce, sans discrimination. Ainsi, la DCLVC juge essentiel d'orienter l'offre et la gestion des services en fonction d'une valeur de justice sociale tout en considérant la variété et la diversité des besoins et des pratiques de loisir de la population.

LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE CADRE :

1. L'ACCESSIBILITÉ AUX RESSOURCES ET AUX SERVICES

L'accessibilité de l'offre de service en matière de culture, de loisir et de vie communautaire, programmes, services, activités et événements, des infrastructures et équipements mis en place ou soutenue par la DCLVC, aussi dans une optique d'accessibilité universelle¹, contribue au développement de la qualité de vie de la communauté.

2. LA PRISE EN CHARGE

La DCLVC favorise la prise en charge des besoins de la communauté par les citoyens et, à ce titre, valorise le bénévolat. Elle accompagne et soutient les organismes qui veulent répondre à un besoin identifié dans le milieu afin que tous puissent bénéficier d'activités ou de services de qualité. La DCLVC considère la prise en charge des besoins du milieu par les citoyens eux-mêmes comme un outil privilégié pour réaliser sa mission.

3. L'INCLUSION ET L'INTÉGRATION SOCIALE

Il s'agit du développement de liens sociaux entre les personnes et les différents groupes de la communauté dans un contexte de diversité sociale, culturelle et économique. En encourageant les échanges, les interactions et le partage d'expériences communes, les interventions de la DCLVC agissent comme catalyseur liant les personnes dans leur communauté et constituant ainsi une occasion privilégiée qui favorisent les liens sociaux.

4. LA PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne repose sur l'engagement volontaire des citoyens. Elle contribue à la cohésion entre les actions municipales et les attentes de la population. Le citoyen est considéré non pas seulement comme un utilisateur de services, mais bien comme un acteur de son milieu pouvant apporter son expertise et ses talents au profit de la communauté. L'exercice de la participation citoyenne permet à des citoyens de toutes générations et origines d'agir ensemble pour le développement de la communauté.

¹ L'accessibilité universelle vise l'élimination des barrières (physiques, économiques, sociales et reliées à la communication) qui peuvent limiter une personne dans l'accomplissement de ses activités de tous les jours. La Ville de Longueuil a adopté en avril 2013 un énoncé qui vient préciser ses engagements, le rôle et la responsabilité des différents intervenants municipaux à l'égard de l'accessibilité universelle.

5. LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT

Qu'ils soient initiés par le milieu ou la Ville, la DCLVC reconnaît l'importance du partenariat et de la concertation. La concertation, c'est réfléchir sur des enjeux communs et s'entendre sur des orientations et des modalités d'action. La DCLVC estime qu'elle doit s'associer à des partenaires pour assurer une offre de service diversifiée. La concertation peut ainsi engendrer ou se traduire par une action partagée.

6. LA TRANSVERSALITÉ ET LA COLLÉGIALITÉ

En plus d'adopter une approche transversale dans l'élaboration de dossiers communs mis de l'avant à l'interne par ses unités administratives, la DCLVC souligne l'importance de travailler en collégialité, de collaborer avec les différentes directions et services municipaux afin de rechercher et de mettre en œuvre des solutions efficaces et efficientes dans le cadre de la poursuite de sa mission. Il s'agit donc de susciter, créer et maintenir des passerelles, de favoriser l'établissement de liens entre les différentes responsabilités et fonctions municipales pour mettre de l'avant l'intégration des processus.

7. L'INNOVATION

Pour la DCLVC, être innovateur consiste à être à l'affût des pratiques émergentes en matière de culture, de bibliothèque, sport, plein-air, loisir et vie communautaire, reconnaître et encourager la qualité et la diversité de la concertation et du partenariat, expérimenter de nouvelles pratiques de gestion et d'intervention, rechercher des solutions alternatives. L'objectif est d'appréhender, d'analyser et de faire les choses différemment, autrement, en faisant preuve d'audace. Concrètement, il s'agit donc d'être visionnaire, créatif, inventif.

LES RÔLES DE LA DCLVC :

Globalement, le rôle de la DCLVC se traduit par un accès et un partage équitable des ressources, des services et des infrastructures, le développement d'une offre de service diversifiée, la mise en valeur du milieu, le soutien aux organismes, la concertation avec les partenaires, la diffusion de l'information et enfin, par la collaboration avec les directions municipales dont la mission et les activités ont un impact sur le développement des personnes et des communautés.

En fonction des différentes compétences dévolues à la municipalité et conformément à une vision intégrée du loisir qui vise le développement des personnes et des communautés, la DCLVC souhaite enfin préciser son rôle à l'égard de l'ensemble de ses champs d'activité :

- S'assurer d'une offre de service diversifiée sur le territoire, qui favorise le bien-être, la qualité de vie des personnes et de la collectivité et qui répond tant aux besoins du plus grand nombre que ceux de la relève ou de l'élite;
- Voir à la fourniture, au maintien et au développement d'infrastructures et installations de loisir qui favorisent des environnements propices à la pratique d'activités accessibles et sécuritaires;
- Initier, mettre en place et coordonner des démarches et processus de développement communautaire, en collaboration avec les acteurs du milieu;
- Soutenir les organismes du milieu et valoriser le bénévolat;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans et politiques sectorielles ou spécifiques, coordonnées par la DCLVC en tant que maître d'œuvre, en étroite collaboration avec l'ensemble des directions municipales et avec le milieu;
- Participer à des démarches de planification, coordonnées par d'autres directions de la Ville qui peuvent bénéficier de l'éclairage et la contribution du secteur de la culture, du loisir et de la vie communautaire, à la conception et à la construction de la ville;
- Contribuer en tant que partenaire à des processus, des démarches de planification et de concertation menées par des acteurs du milieu, qui ont des retombées sur le bien-être, la qualité de vie des personnes et de la collectivité dans des domaines d'activité affinitaires à la mission de la DCLVC tels l'éducation, l'emploi, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, la recherche de solutions à des problématiques sociales, la sécurité alimentaire, etc.

PLANIFICATION SECTORIELLE

Pour réaliser sa mission et conformément à sa politique cadre, la DCLVC se dote de planifications sectorielles, de politiques, de cadres d'intervention et de plans d'action où les services et divisions élaborent leurs objectifs, identifient les activités et projets à mettre en œuvre, les ressources qui y seront consacrées et les indicateurs de réussite. Dans un souci de collégialité, des éléments de cette planification sectorielle, principalement des actions, s'inscrivent dans les différents plans d'action et politiques coordonnés par d'autres directions de la Ville.

PLANS ET POLITIQUES

Actuels :

- Plan d'action MADA;
- Politique familiale;
- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PIPH);
- Politique jeunesse;
- Politique culturelle;
- Politique de développement, d'acquisition et de gestion de la collection d'œuvres d'art municipale;
- Politique de soutien aux événements culturels;
- Politique en art urbain;
- Cadre de référence en médiation culturelle;
- Politique de développement des collections des bibliothèques.

En cours d'élaboration :

- Cadre de référence en reconnaissance et soutien aux organismes bénévoles;
- Politique du sport et des saines habitudes de vie;
- Cadre d'intervention en art public;
- Plan d'action de la charte ville-lecture;
- Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination;
- Cadre d'intervention en bénévolat.

La présente politique cadre se veut donc un outil d'intégration des orientations de la DCLVC. À la manière d'un plan stratégique, cette politique vient encadrer les plans et politiques de notre Direction et la mise en œuvre de ses actions. Elle constitue l'épine dorsale de notre planification et facilite la poursuite de la mission de la DCLVC résolument axée sur l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité, l'accès et la participation à la culture, au loisir et à la vie communautaire, l'engagement et la mise en valeur du milieu.